

Image not found or type unknown



Loi SELLIER societe AKERYYS

Par **ericmartine**, le **24/03/2016** à **16:02**

En 2006, mon ex mari et moi avons acheté à AKERYYS un appartement (loi SELLIER) sis a VIERZON au prix de 112.000 euros financé par la CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEE. Nous habitons TOULON et le vendeur nous a présenté ce placement comme rentable en nous exposant le fait que VIERZON faisait partie de la zone d'attraction de la région parisienne etc... Aujourd'hui cet appartement qui n'est loué que depuis 2008 nous coûte 400 euros par mois emprunt+ charges/ loyers. L'agence immobiliere de VIERZON que nous avons chargé de le vendre ne nous laisse pas beaucoup d'espoir à 60.000 euros (solde de notre emprunt) croyez vous qu'il soit possible de faire quelque chose pour nous sortir de cette triste affaire. Martine PETIT